

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE : VILLAGE DE RUGY

Echelle 1 / 2000

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal d'ARGANCY en date du 26 janvier 2018

APPROUVANT
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire
Jean-Paul VETZEL

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le : 26/01/2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Source : fond cadastral

Légende :

- U Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- *** Élément paysager ou patrimonial remarquable à préserver
- Cheminement piéton et/ou cyclable à conserver
- * Façade remarquable : éléments à préserver
- - - Marge de recul des constructions
- Surface en eau (cours d'eau, étangs, ...)
- Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
6	Création d'une aire de retournement	665 m ²	Commune
7	Accès pour maintenance du ruisseau busé	50 m ²	Commune

